

États financiers de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Ressources Yorbeau Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, les états du résultat global, des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ressources Yorbeau Inc. au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique que la compagnie est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus provenant de son exploitation. Par conséquent, la compagnie dépend de sa capacité à lever du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Ces conditions, conjuguées aux autres questions exposées dans la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation.



Comptables agréés

Le 22 février 2012

Montréal, Canada

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États financiers

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

États financiers

| | |
|--|---|
| États de la situation financière | 1 |
| États du résultat global..... | 2 |
| États des flux de trésorerie | 3 |
| États des variations de capitaux propres | 4 |
| Notes afférentes aux états financiers..... | 5 |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|----------------------|----------------------|---------------------------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5) | 1 906 781 \$ | 2 602 862 \$ | 2 048 254 \$ |
| Taxes à recevoir et autres (note 6) | 1 066 120 | 712 112 | 481 278 |
| Frais payés d'avance | 63 499 | 56 056 | 71 121 |
| | <u>3 036 400</u> | <u>3 371 030</u> | <u>2 600 653</u> |
| Actif à long terme | | | |
| Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (note 7) | 16 397 252 | 14 897 555 | 13 978 414 |
| | <u>19 433 652 \$</u> | <u>18 268 585 \$</u> | <u>16 579 067 \$</u> |

Passif et avoir des actionnaires

| | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Passif à court terme | | | |
| Fournisseurs et autres créiteurs (note 8) | 451 787 \$ | 416 406 \$ | 504 037 \$ |
| Passif lié aux actions accréditives (note 9) | 256 288 | — | — |
| | <u>708 075</u> | <u>416 406</u> | <u>504 037</u> |
| Avoir des actionnaires | | | |
| Capital social (note 9) | 42 012 118 | 39 827 780 | 36 739 830 |
| Surplus d'apport | 1 860 773 | 1 708 177 | 1 519 294 |
| Déficit | (25 147 314) | (23 683 778) | (22 184 094) |
| | <u>18 725 577</u> | <u>17 852 179</u> | <u>16 075 030</u> |

Engagements et éventualités (note 12)

| | | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | <u>19 433 652 \$</u> | <u>18 268 585 \$</u> | <u>16 579 067 \$</u> |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____ (s) David Crevier _____, administrateur

_____ (s) Frank Di Tomaso _____, administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------------|----------------------|
| Charges | | |
| Charges administratives | 996 556 \$ | 1 020 145 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 139 573 | 140 116 |
| Taxe sur le capital | – | 19 000 |
| Entretien de la propriété | 8 083 | 6 983 |
| | <u>1 144 212</u> | <u>1 186 244</u> |
| Intérêts créditeurs | 6 170 | 5 207 |
| | <u>(1 138 042)\$</u> | <u>(1 181 037)\$</u> |
| Perte nette par action, de base et diluée | (0,01)\$ | (0,01)\$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Perte et perte du résultat étendu | (1 138 042)\$ | (1 181 037)\$ |
| Ajustements pour : | | |
| Paiements fondés sur des actions | 139 573 | 140 116 |
| Intérêts créditeurs | (6 170) | (5 207) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation | | |
| Variation des taxes à recevoir et autres | (46 772) | 51 413 |
| Variation des frais payés d'avance | (7 443) | 15 065 |
| Variation des fournisseurs et autres créditeurs | 35 381 | (87 631) |
| Intérêts reçus | 6 170 | 5 207 |
| | (1 017 303) | (1 062 074) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Additions aux propriétés et actifs de prospection et d'évaluation | (2 375 011) | (1 615 132) |
| Crédit de droits miniers et crédit relatif aux ressources | 568 078 | 413 744 |
| | (1 806 933) | (1 201 388) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Émission de capital-actions | 2 440 626 | 3 087 950 |
| Frais d'émission d'actions | (312 471) | (269 880) |
| | 2 128 155 | 2 818 070 |
| (Diminution) augmentation de trésorerie et équivalents de trésorerie | (696 081) | 554 608 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 2 602 862 | 2 048 254 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 1 906 781 \$ | 2 602 862 \$ |
| Informations supplémentaires relatives aux montants payés au cours de l'exercice | | |
| Activités de financement hors caisse | | |
| Paiements fondés sur des actions et bons de souscription inclus dans les frais d'émission d'actions | 13 023 \$ | 48 767 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

| | 2011 | 2010 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capital social | | |
| Solde au début de l'exercice | 39 827 780 \$ | 36 739 830 \$ |
| Émission de capital-actions | 2 184 338 | 3 087 950 |
| Solde à la fin de l'exercice | 42 012 118 | 39 827 780 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde au début de l'exercice | 1 708 177 | 1 519 294 |
| Paiements fondés sur des actions relativement aux employés | 119 900 | 120 716 |
| Paiements fondés sur des actions relativement aux fournisseurs de services | 19 673 | 19 400 |
| Coût des bons de souscription relativement aux frais d'émission d'actions | 13 023 | 48 767 |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 860 773 | 1 708 177 |
| Déficit | | |
| Solde au début de l'exercice | (23 683 778) | (22 184 094) |
| Perte et perte de résultat étendu | (1 138 042) | (1 181 037) |
| Frais d'émission d'actions | (325 494) | (318 647) |
| Solde à la fin de l'exercice | (25 147 314) | (23 683 778) |
| Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice | 18 725 577 \$ | 17 852 179 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

1. Entité présentant l'information financière

Les Ressources Yorbeau Inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 110, boulevard Crémazie, bureau 430, Montréal, Québec.

La Société est principalement engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Les activités opérationnelles n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité d'obtenir des produits de la vente de propriétés. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

La Société doit engager des frais d'exploration admissibles au Canada (« FEC ») de 1 830 626 \$ avant la fin de l'exercice 2012 pour respecter ses obligations envers les souscripteurs d'actions accréditatives de 2011 (note 9).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou les « IFRS »). Il s'agit des premiers états financiers établis conformément aux IFRS, l'IFRS 1, *Première adoption des IFRS* ayant été appliquée. Sous réserve de certains choix transitoires présentés à la note 16, la Société a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 et pour toutes les périodes pour lesquelles elle présente des informations, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 16 présente l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société, y compris la nature et l'effet de tout changement important de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 22 février 2012.

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournis dans la note 4 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

3. Base d'établissement (suite)

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 7 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 6 - évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers;
- Notes 4 et 8 - évaluation de la provision pour litiges incluse dans les autres créditeurs;
- Notes 4 et 10 - évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Notes 4 et 11 - recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Notes 4 et 9 - évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS, sauf indication contraire.

a) Instruments financiers

Les actifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Passifs financiers au coût amorti

La Société a classé ses fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c.-à-d. les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

c) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs financiers (suite)

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

d) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditatives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditatives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditatives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditatives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditative au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Capital social (suite)

Actions accréditatives (suite)

Lorsque les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront uniquement réglés par la Société en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres en échange d'un montant déterminé de trésorerie.

e) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel et des administrateurs, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

f) Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location-exploitation sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans l'état du résultat global ou capitalisés dans les actifs de prospection et d'évaluation.

g) Produits financiers et charges financières

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

- h) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financements accreditifs, jusqu'à 35 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mines* du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et de charges d'impôts différés, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de base d'impôt suite à la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucuns droits miniers ne seront versés dans le futur, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, qui est comptabilisé contre les actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale contre les actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 7,5 % (entre 12 % et 7 % en 2010).

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés contre les dépenses d'exploration et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

i) Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple un changement des taux d'impôt ou un changement dans la provision pour moins-value) qui devrait être reconnu en capitaux propres. Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des impôts différés actifs en fonction de leur date de maturité.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

k) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

l) Adoption de nouvelles normes comptables

Améliorations annuelles des IFRS

Les améliorations aux IFRS 2010 sont le résultat du projet d'améliorations annuelles de l'IASB. Ce projet a impliqué l'accumulation, au cours de 2010, des améliorations jugées non urgentes, mais nécessaires, et le traitement des amendements collectivement par l'IASB. Les dates de prise d'effet, l'application anticipée et les dispositions transitoires sont traitées sur une norme par norme, avec la majorité des amendements prenant effet pour les périodes commençant le ou après le 1^{er} janvier 2011 et l'adoption anticipée est permise. La Société a adopté et reflète les modifications applicables dans ces états financiers.

m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

S'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, l'adoption anticipée étant autorisée.

La nouvelle norme rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, conserve, tout en le simplifiant, le modèle d'évaluation mixte prévu par l'IAS 39 et établit deux grandes catégories pour l'évaluation des actifs financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

Plus précisément, cette norme :

- traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- établit deux grandes catégories d'actifs financiers : évalués au coût amorti et évalués à la juste valeur;
- prescrit un classement qui est fonction du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- élimine les catégories existantes d'actifs financiers : détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certains changements ont également été apportés en ce qui a trait à la possibilité de désigner un passif financier comme étant à la juste valeur et à la méthode de comptabilisation de certains dérivés sur instruments de capitaux propres non cotés.

L'ampleur de l'impact de l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas encore été déterminée.

ii) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui s'applique de façon prospective aux exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les obligations d'information de l'IFRS 13 soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur l'évaluation à la juste valeur en remplaçant les directives sur l'évaluation à la juste valeur de diverses IFRS individuelles. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations récurrentes de la juste valeur déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

ii) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (suite)

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 13 ait une incidence significative sur ses états financiers.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Soldes de trésorerie | 307 869 \$ | 2 602 862 \$ | 98 425 \$ |
| Dépôts à vue | 1 598 912 | – | 1 949 829 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 906 781 \$ | 2 602 862 \$ | 2 048 254 \$ |

6. Taxes à recevoir et autres

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Taxes de vente | 75 494 \$ | 33 531 \$ | 59 850 \$ |
| Crédit d'impôt relatif aux ressources | 780 782 | 575 000 | 191 182 |
| Crédit de droits miniers | 204 061 | 102 607 | 229 994 |
| Autres | 5 783 | 974 | 252 |
| Taxes à recevoir et autres | 1 066 120 \$ | 712 112 \$ | 481 278 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

7. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation, qui concernent les propriétés Rouyn et Beschefer, se présentent comme suit :

| | Propriété Rouyn 31 décembre | | Propriété Beschefer 31 décembre | |
|--|--------------------------------|---------------|------------------------------------|------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Solde, début de l'exercice | 14 897 555 \$ | 13 978 414 \$ | – \$ | – \$ |
| Additions | 2 258 319 | 1 615 132 | 116 692 | – |
| Crédit d'impôt minier et crédit relatif aux ressources | (830 364) | (695 991) | (44 950) | – |
| Solde, fin de l'exercice | 16 325 510 \$ | 14 897 555 \$ | 71 742 \$ | – \$ |

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'un bail minier, d'une concession minière et d'un groupe de 90 claims miniers. Douze de ces claims miniers sont assujettis à une redevance 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta Inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis de Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 \$ ou de l'émission à Explorers de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau, au gré de Explorers.

La propriété Beschefer consiste en 257 claims situés dans les cantons de Bapst et Beschefer. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 120 de ces claims et une participation de 80 % dans les 137 autres claims.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

7. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle Limitée (« Agnico »), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été reçus à la clôture et 500 000 \$ sont à recevoir lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance de 2,5 % sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison, quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'association de marché de métaux précieux de Londres, est plus que 425 \$US par once.

8. Fournisseurs et autres créditeurs

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Comptes fournisseurs | 299 893 \$ | 233 440 \$ | 230 617 \$ |
| Charges à payer | 151 894 | 182 966 | 273 420 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 451 787 \$ | 416 406 \$ | 504 037 \$ |

9. Capital social

Autorisé :

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Émission pendant la période :

| | 2011 | 2010 |
|--|----------------------|----------------------|
| Solde au début de l'exercice | 39 827 780 \$ | 36 739 830 \$ |
| Pour espèces : 3 050 000 actions (14 113 094 en 2010) à la suite d'un placement privé | 610 000 | 3 087 950 |
| Actions accréditatives : 7 322 500 (néant en 2010) à la suite d'un placement privé | 1 574 338 | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 42 012 118 \$ | 39 827 780 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

9. Capital social (suite)

En décembre 2011, la Société a complété un placement privé d'actions et a émis 3 050 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ par action ainsi que 7 322 500 actions accréditives au prix de 0,25 \$ par action pour un produit brut total de 2 440 626 \$. En lien avec ce placement privé, la Société a émis 387 150 bons de souscription à titre de rémunération pour les intermédiaires, au prix de 0,20 \$ par action, exerçables jusqu'au 20 décembre 2012. La Société a comptabilisé ces bons de souscription à titre de rémunération en utilisant le modèle d'évaluation Black et Scholes. À la date d'émission, la juste valeur pondérée de chaque bon de souscription était de 0,034 \$ totalisant 13 023 \$.

Les IFRS obligent la Société à comptabiliser un passif lié aux actions accréditives à la date d'émission des actions et à réduire le capital social du même montant. Le passif est égal à la différence entre le prix de l'action accréditive et le prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement. Le passif résultant du financement privé de décembre 2011 a été évalué à 0,035 \$ par action accréditive pour une valeur totale de 256 288 \$.

Au 31 décembre 2011, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

- 387 150 bons de souscription à 0,20 \$ le bon expirant le 20 décembre 2012;
- 400 000 bons de souscription à 0,25 \$ le bon expirant entre le 22 juillet 2012 et le 31 mars 2013 (en lien avec des ententes de consultation avec des firmes de relations publiques);
- 6 122 216 bons de souscription à 0,35 \$ le bon expirant du 20 juin au 22 juin 2012 ou toute autre date antérieure pouvant être applicable aux termes de la clause d'accélération qui est prévue aux bons de souscription (en lien avec le financement privé de décembre 2010).

Le coût des bons de souscription est présenté dans le surplus d'apport.

10. Régime d'options d'achat d'actions

À l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 10 juin 2011, deux résolutions pour modifier le régime d'options d'achat d'actions de la Société ont été adoptées. D'abord, le nombre d'actions qui peuvent être émises aux termes du régime a été augmenté de 6 610 501 actions. La deuxième résolution adoptée définit les conditions d'un changement de contrôle de la Société. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, toutes les options en cours aux termes du régime de la Société pourront être levées immédiatement.

Au 31 décembre 2011, 14 000 000 d'actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions futures en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix d'exercice correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option. Les options d'achat d'actions sont acquises sur une période de 3 ans et expirent après une période de cinq ans.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

10. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation a fluctué comme suit:

| | 2011 | | 2010 | |
|--|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| | Nombre d'options d'achat d'actions | Prix de levée moyen pondéré | Nombre d'options d'achat d'actions | Prix de levée moyen pondéré |
| Solde au début de l'exercice | 5 730 000 | 0,25 \$ | 6 465 000 | 0,25 \$ |
| Expirées | (380 000) | 0,31 | (1 735 000) | 0,26 |
| Attribuées | 50 000 | 0,24 | 1 000 000 | 0,26 |
| Solde à la fin de l'exercice | 5 400 000 | 0,24 \$ | 5 730 000 | 0,25 \$ |
| Options pouvant être levées à la fin de l'exercice | 4 193 333 | 0,20 \$ | 3 576 667 | 0,28 \$ |

La juste valeur des options attribuées durant l'exercice a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La volatilité attendue est estimée en tenant compte de la volatilité historique moyenne de l'action. La juste valeur moyenne pondérée à la date de l'octroi était de 0,18 \$ par option (0,19 \$ en 2010). Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes:

| | 2011 |
|----------------------------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 2,74 % |
| Durée de vie prévue | 5 ans |
| Volatilité prévue | 99,42 % |
| Dividende prévu | 0,00 % |

Au 31 décembre 2011, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 2 750 000 options à 0,30 \$ l'action jusqu'au 29 octobre 2012
- 1 730 000 options à 0,16 \$ l'action jusqu'au 9 juin 2014
- 250 000 options à 0,28 \$ l'action jusqu'au 11 mars 2015
- 620 000 options à 0,25 \$ l'action jusqu'au 3 novembre 2015
- 50 000 options à 0,24 \$ l'action jusqu'au 24 février 2016

Le 3 février 2012, la Société a émis 2 500 000 options à des employés, des fournisseurs de services et des administrateurs à 0,27 \$ l'action jusqu'au 2 février 2017.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

11. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 28,4 % (29,9 % en 2010) en raison des éléments suivants :

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| Perte | (1 138 042) \$ | (1 181 037) \$ |
| Économie d'impôts « attendue » | (323 204) | (353 130) |
| Augmentation des impôts résultant des éléments suivants : | | |
| Paiements fondés sur les actions non déductibles | 34 052 | 9 533 |
| Impôts sur les bénéfices au taux futur | 15 272 | 34 475 |
| Pertes de l'exercice non comptabilisées | 273 880 | 309 122 |
| | - \$ | - \$ |

Au 31 décembre 2011, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 22 712 000 \$, qui sont reportés prospectivement indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi des pertes fiscales suivantes pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, expirent comme suit :

| | |
|------|--------------|
| 2014 | 480 000 \$ |
| 2015 | 525 000 |
| 2026 | 744 000 |
| 2027 | 977 000 |
| 2028 | 1 354 000 |
| 2029 | 1 591 000 |
| 2030 | 1 324 000 |
| 2031 | 1 341 000 |
| | 8 336 000 \$ |

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Perte d'exploitation | 2 252 000 \$ | 1 891 000 \$ | 1 603 000 \$ |
| Frais d'émission d'actions | 166 000 | 173 000 | 175 000 |
| Équipement | 140 000 | 144 000 | 148 000 |
| Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation | 1 698 000 | 1 686 000 | 1 654 000 |
| Actifs d'impôts différés non comptabilisés | 4 256 000 \$ | 3 894 000 \$ | 3 580 000 \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

12. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par baux pour la location de locaux, de remorques et d'un véhicule de surface. Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Un an et moins | 72 836 \$ | 82 745 \$ | 82 745 \$ |
| Plus d'un an et moins de 5 ans | 21 441 | 91 879 | 129 944 |
| Total | 94 277 \$ | 174 624 \$ | 212 689 \$ |

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie. Les paiements de location pour le véhicule de surface et les remorques sont principalement basés sur le coût des unités, plus les frais de financement connexes.

13. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite de la non-performance d'une partie de ses engagements selon les termes d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus chez des institutions financières de grande qualité.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

13. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques (suite)

c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds disponibles pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

d) Juste valeur

La juste valeur des fournisseurs et autres créiteurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

14. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et les placements temporaires. La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme avant elle ne génère des revenus. Il n'y a pas de politique de versement de dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

15. Transaction avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

| | 2011 | 2010 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 100 003 \$ | 99 616 \$ |
| Paiements fondés sur des actions | 25 781 | 4 401 |
| Total | 125 784 \$ | 104 017 \$ |

Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, un cabinet d'avocats, dans lequel un administrateur et dirigeant de la Société est associé, a fourni des services juridiques et de consultation pour un montant de 287 930 \$ (231 950 \$ en 2010), ainsi que des services relativement à du financement pour un montant de 92 475 \$ (73 149 \$ en 2010) (frais d'émission d'actions), totalisant 380 405 \$ (305 099 \$ en 2010). Au 31 décembre 2011, les créiteurs comprennent 152 874 \$ (137 510 \$ en 2010) payables à ce cabinet d'avocats.

Le poste « Charges administratives » à l'état du résultat global comprend un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2010) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta Inc., une compagnie contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 7 a)).

De plus, des services de consultation totalisant 91 005 \$ (66 896 \$ en 2010) ont été facturés par une compagnie dont un administrateur et un dirigeant de Yorbeau est aussi le président et l'actionnaire de contrôle. Ce montant a été imputé aux dépenses administratives. Au 31 décembre 2011, les charges à payer à cette compagnie sont de 15 045 \$ (néant en 2010).

De plus, les propriétés minières comprennent des frais de consultation d'un montant de 33 600 \$ (21 600 \$ en 2010) facturés par un administrateur.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les apparentés.

16. Explication de la transition aux IFRS

Les méthodes comptables énoncées à la note 4 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et pour la période comparative présentée dans les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

16. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens »). Les tableaux et les notes ci-dessous expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

Réconciliation des capitaux propres

Capital social

| | Note | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|------|---------------------|---------------------------------|
| Capital social selon les PCGR canadiens | | 40 190 999 \$ | 37 103 049 \$ |
| Ajustements IFRS relativement aux actions accréditives | b) | (363 219) | (363 219) |
| Capital social selon les IFRS | | 39 827 780 \$ | 36 739 830 \$ |

Surplus d'apport

| | Note | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|------|---------------------|---------------------------------|
| Surplus d'apport selon PCGR canadiens | | 1 644 414 \$ | 1 519 294 \$ |
| Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions | a) | 63 763 | – |
| Surplus d'apport selon les IFRS | | 1 708 177 \$ | 1 519 294 \$ |

Déficit

| | Note | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|------|---------------------|---------------------------------|
| Déficit selon les PCGR canadiens | | (23 983 234) \$ | (22 547 313) \$ |
| Ajustements IFRS relativement aux actions accréditives | b) | 363 219 | 363 219 |
| Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions | a) | (63 763) | – |
| Déficit selon les IFRS | | (23 683 778) \$ | (22 184 094) \$ |

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

16. Explication de la transition aux IFRS (suite)

Réconciliation du résultat étendu

| | Note | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|------|---------------------------------|
| Résultat étendu selon les PCGR canadiens | | (745 832) \$ |
| Ajustements IFRS relativement aux paiements fondés sur des actions | a) | (63 763) |
| Ajustements IFRS relativement aux impôts différés des actions accréditives | b) | (371 442) |
| Résultat étendu selon les IFRS | | (1 181 037) \$ |

Ajustements à l'état de flux de trésorerie pour 2010

Les intérêts reçus et les intérêts versés ont été présentés séparément dans le corps de l'état des flux de trésorerie, dans les activités d'exploitation. Il n'y a pas de différences importantes entre l'état des flux de trésorerie présentés selon les IFRS et l'état des flux de trésorerie présenté selon les PCGR canadiens.

Notes aux réconciliations

a) Paiements fondés sur des actions

La Société a appliqué la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux options d'achat d'actions dont les droits sont non acquis en date du 31 décembre 2010.

Selon les normes IFRS, la Société comptabilise le coût des options d'achat d'actions du personnel au cours de la période d'acquisition en utilisant la méthode de l'amortissement « en escalier » plutôt que la méthode de l'amortissement linéaire, qui était antérieurement appliquée par la Société en vertu des PCGR canadiens. Cette différence a entraîné les ajustements IFRS inclus dans les réconciliations ci-dessus.

b) Actions accréditives

Selon les PCGR canadiens, les actions ordinaires émises dans le cadre de financements par actions accréditives ont été comptabilisées à leur prix d'émission et les impôts ont été comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les différences temporaires ont été comptabilisées à la date à laquelle la Société a renoncé aux déductions au profit des investisseurs avec une charge correspondante au déficit.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010

16. Explication de la transition aux IFRS (suite)

b) Actions accréditives (suite)

La politique comptable selon les normes IFRS diffère des PCGR canadiens à plusieurs niveaux :

- Selon les normes IFRS, au moment de l'émission d'actions, la Société attribue le produit entre le capital social et une obligation de remettre des déductions fiscales, qui est comptabilisé comme un passif au titre de l'obligation rattachée aux actions accréditives. Ensuite, ce passif est renversé avec pour contrepartie les autres revenus au fur et à mesure que les dépenses sont engagées. La Société estime que selon les normes IFRS un passif de 363 219 \$ aurait dû être enregistré puis renversé lié aux financements avant la date de transition, résultant en une diminution du capital social et une réduction du déficit pour le même montant.
- La renonciation liée au financement de 2009 a eu lieu au cours du premier trimestre de 2010 tandis que toutes les dépenses de prospection ont été engagées en 2009. En vertu des PCGR canadiens, des passifs d'impôt différé ont été enregistrés (mais compensés par des actifs d'impôt différé dans l'état de la situation financière) à la date de renonciation au cours du premier trimestre de 2010, avec pour contrepartie le déficit, ce qui conduit à la reconnaissance d'un recouvrement d'impôt différé dans la perte de la période à la suite de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé précédemment non comptabilisés. Selon les normes IFRS, les passifs d'impôt différé auraient dû être enregistrés en 2009 avec pour contrepartie des charges d'impôt différé ainsi que les actifs d'impôt différé du même montant avec pour contrepartie un recouvrement d'impôt différé. Par conséquent, un ajustement IFRS a été enregistré afin de renverser le recouvrement d'impôt enregistré en vertu des PCGR canadiens en 2010.

c) Classification des instruments financiers

Contrairement au PCGR canadiens, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne répondent pas aux critères de classification de la juste valeur par le biais du résultat en vertu des IFRS.

Par conséquent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme prêts et créances en vertu des IFRS. Ce changement de classification n'a pas d'impact monétaire sur les états financiers étant donné que la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur coût.

d) Reclassement au sein de l'état du résultat global

Les intérêts reçus et les frais financiers ont été reclassés dans le poste des intérêts créditeurs selon les normes IFRS alors qu'ils étaient présentés comme revenus et charges financières selon les PCGR canadiens.